

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le VENDREDI 21 SEPTEMBRE, à 17 h 04, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en quatrième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 03).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ÉTAIENT PRÉSENTS

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique (arrivée à 17 h 28 au Rapport n° 18/4-008) / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / BELDA David / HOARAU Brigitte (arrivée à 17 h 18 au Rapport n° 18/4-003) / PESTEL René Louis / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / SUDNIKOWICZ Christiane / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole (arrivée à 17 h 15 au Rapport n° 18/4-002) / JAVEL François / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / BAREIGTS Éricka (arrivée à 17 h 19 au Rapport n° 18/4-003) / ARLANDON Corine / MÉLADE Thierry / SILOTIA William / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 47 au Rapport n° 18/4-016) / ANILHA Fernande / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004) / LATRA Sylvie / VITRY Faouzia / HO-SHING Cynthia (arrivée à 17 h 13 au Rapport n° 18/4-001)

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Pour toute la durée de la séance

FRANÇOISE Gérard

CLAIN Claudette

CHOPINET Gérard

VOLIA-GARNIER Laetitia

par FONTAINE Gabrielle

par CADJEE Ibrahim

par SILOTIA William

par LOWINSKY Jacques

À partir de son départ à 18 h 42 au Rapport n° 18/4-031

JAVEL François

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

DUCHEMANN Yvette

LOYHER Jeanne

ALI Laïnati

par HOAREAU Jean-François

par MAILLOT Gérald

par ARLANDON Corine

À l'arrivée de son mandataire à 17 h 21 au Rapport n° 18/4-004

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Serge

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 43 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

Sur proposition du Maire, le Rapport n° 18/4-066 relatif à des changements de dénominations de voies a été inscrit en ordre du jour de séance complémentaire.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 18/4-021
ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)		
BOMMALAIS Geneviève			
FONTAINE Gabrielle			
HOAREAU Jean-François			
LESCAT Michel			
MAMODE Nourjhan			
VITRY Faouzia			
HUBERT Richenel			
ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action	
EUPHRASIE Didier	(délégués / Ville)	au titre du SIDÉO	Rapport n° 18/4-042
MARCHAU Jean-Pierre			
LOWINSKY Jacques	- titulaires -		
MAILLOT Gérald			
KICHENIN Virgile			
BOMMALAIS Geneviève	- suppléants -		
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-045
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-046
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-047
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-048
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 18/4-049
KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/4-051
(1) ARMAND Alain	(délégué / Département)		
MAILLOT Gérald	(lien de parenté)	terrains sur chemin Dufourg-les-Hauts à la Bretagne	Rapport n° 18/4-057
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-058
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
NAILLET Philippe	(élu délégué)	au titre du PRUNEL	Rapport n° 18/4-059
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	
(2) DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/4-063
NAILLET Philippe	(délégués / CINOR)		
(3) LOYHER Jeanne			
(4) FRANÇOISE Gérard			
(5) HOARAU Serge			
BELDA David	(délégué / Ville)	au titre de la SÉDRÉ	

CCAS... Centre communal d'Action sociale de Saint-Denis
PRUNEL Projet de Rénovation urbaine Nord-Est-Littoral
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

SIDÉO Syndicat d'Exploitation d'Eau océanique
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de la Réunion
CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion

(1) à (5) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184041-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

Élus	Horaires	Remarques
DOKI-THONON Lisianne	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HO-SHING Cynthia	arrivée à 17 h 13	au Rapport n° 18/4-001
HUMBLLOT Nicole	arrivée à 17 h 15	au Rapport n° 18/4-002
HOARAU Brigitte	arrivée à 17 h 18	au Rapport n° 18/4-003
BAREIGTS Éricka	arrivée à 17 h 19	au Rapport n° 18/4-003
MOREL Jean-Jacques	arrivé à 17 h 21	au Rapport n° 18/4-004
ORPHÉ Monique	arrivée à 17 h 28	au Rapport n° 18/4-008
FOURNEL Dominique	arrivé à 17 h 47	au Rapport n° 18/4-016
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 20 à 18 h 22	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-023
ARLONDON Corine	sortie de 18 h 20 à 18 h 27	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-024
BAREIGTS Éricka	sortie de 18 h 21 à 19 h 29	du Rapport n° 18/4-022 au Rapport n° 18/4-044
HO-SHING Cynthia	sortie de 18 h 42 à 18 h 59	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/3-035
HUBERT Richenel	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
TÉCHER Régis	sorti de 18 h 42 à 19 h 02	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-036
LOWINSKY Jacques	sorti de 18 h 44 à 18 h 54	du Rapport n° 18/4-031 au Rapport n° 18/4-033
CADJEE Ibrahim	sorti de 18 h 53 à 18 h 56	du Rapport n° 18/4-032 au Rapport n° 18/4-034
ANILHA Fernande	sortie de 18 h 56 à 19 h 01	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-036
LATRA Sylvie	sortie de 18 h 57 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-034 au Rapport n° 18/3-037
CADJEE Ibrahim	sorti de 19 h 00 à 19 h 03	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/4-038
ARLONDON Corine	sortie de 19 h 00 à 19 h 12	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-041
BARDINOT Sonia	sortie de 19 h 05 à 19 h 20	du Rapport n° 18/4-039 au Rapport n° 18/4-043
BELDA David	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
MÉLADE Thierry	sorti de 19 h 07 à 19 h 24	du Rapport n° 18/4-041 au Rapport n° 18/4-044
ANDAMAYE Marie-Annick	sortie de 19 h 07 à 19 h 30	du Rapport n° 18/4-035 au Rapport n° 18/3-045
ADAME Brigitte	sortie de 19 h 18 à 19 h 22	du Rapport n° 18/4-042 au Rapport n° 18/3-044
JAVEL François	parti à 18 h 42	au Rapport n° 18/4-031 (procuration à LESCAT Michel)
HUBERT Richenel	parti à 19 h 26	au Rapport n° 18/4-044

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 43 sur 55.

OBJET **Service public d'Elimination des Déchets ménagers et assimilés de la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)**
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour 2017

L'article L. 2224-5 du Code général des Collectivités territoriales et le Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 instituent l'obligation de publication d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Elimination des Déchets ménagers.

La CINOR assure le Service public d'Elimination des Déchets ménagers et assimilés auprès des 146 104 habitants présents sur la Commune de Saint-Denis (population dite totale données 2017 - Source INSEE). La valorisation et le traitement sont assurés par SYDNE, le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets pour le bassin Nord-Est.

Le tonnage global des déchets collectés sur la CINOR baisse (- 1,77 %) pour la troisième année consécutive. En l'espace d'à peine trois ans (2014-2017), la CINOR a connu une réduction des déchets ménagers remarquable (- 10,75 %).

En 2017, les fréquences, adaptées à la densité urbaine, de collecte en porte-à-porte varient de la façon suivante :

➤ **ordures ménagères**

- 3 fois par semaine sur le centre-ville de Saint-Denis ;
- 2 fois par semaine sur les autres secteurs du territoire de la CINOR ;

➤ **déchets recyclables**

- 1 fois par semaine sur le centre-ville de Saint-Denis ;
- 1 fois tous les 15 jours sur les autres secteurs du territoire de la CINOR ;

➤ **déchets verts**

- 2 collectes par mois en saison humide (novembre à mars) ;
- 1 collecte par mois en saison sèche (avril à octobre) ;

➤ **encombrants**

- 1 collecte mensuelle sur chaque secteur, en complément de l'apport volontaire en déchetteries et par les Communes membres de la CINOR.

- ❖ Le volume des ordures ménagères collectés en porte à porte est de 57 247 tonnes (soit + 0,61 %), ce qui représente 283 kg/ hab., soit une baisse de 2 kg/ hab. par rapport à 2016.

- ❖ La performance de collecte des déchets recyclables a augmenté (+ 2,25 % soit 6 426 tonnes) ainsi que la part des déchets valorisés (+ 5,82 % soit 5 071,57 tonnes).
 - Taux de captation : 44 kg/ hab.
 - Taux de valorisation : 25 kg/ hab.
 - Performance de tri = 37,55 kg/ hab. soit une hausse de + 3,56 %.
 - Taux de refus : 21% (- 9 %).
- ❖ Le volume de végétaux collectés a diminué (- 2,93% soit 24 267 tonnes) et la qualité du gisement valorisé s'est améliorée de + 4,74 %. 98 % des tonnages de végétaux collectés sur la CINOR sont valorisés par broyage ou compostage.
- ❖ Le volume des encombrants ménagers continue encore cette année à baisser (- 0,99 %).

Les tonnages en déchetteries et en porte à porte progressent cette année (+ 4 % et + 2 %).

L'apport en déchetteries a représenté 10 461 tonnes soit le double que celui en porte à porte qui a été de 4 879 tonnes.
- ❖ En 2017, les bornes enterrées en pied d'immeuble ont permis de collecter près de 50 tonnes en habitat collectif et participe à la stratégie de reconquête du territoire en faveur du tri sélectif.

L'objectif fixé par la Loi de Transition écologique (LTE), de réduire de 10 % les tonnages collectés, par habitant, entre 2010 et 2020, est d'ores et déjà atteint (- 11,15 % entre 2010 et 2017).

Cette évolution favorable vient traduire les efforts de la CINOR en matière de gestion vertueuse de ses déchets ménagers.

La collectivité souhaite accentuer, pour les prochaines années, ces résultats par des orientations volontaristes par le biais :

- de la collecte séparative des biodéchets sur tout le territoire ; l'objectif est de capter 20 % du tonnage du bac gris pour sa valorisation par compostage ;
- de l'expérimentation de la fiscalité incitative (TEOMI - Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères incitative) pour inciter les administrés à sortir moins souvent leur bac gris et à trier davantage ;
- du développement du parc de déchetteries et de ressourceries, pour alimenter les filières de valorisation et correspondre au critère ADEME (1 pour 15 000 habitants) ;
- de la mise en exergue des initiatives en faveur de l'économie circulaire et les filières locales de valorisation ;
- du déploiement renforcé des bornes enterrées sur l'habitat collectif ;
- du renforcement de la lutte contre l'insalubrité par une collecte systématique et la constitution d'une brigade de police de l'environnement, constituée d'agents assermentés.

En 2017, la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères (TEOM) représente 94 % des recettes et a représenté une recette de 38 400 000 € contre 37 400 000 € en 2016, soit une progression de + 2,64 %.

Je vous demande en conséquence de prendre acte du Rapport sur le Prix et de la Qualité du Service public d'Élimination des Déchets ménagers et assimilés de la CINOR pour l'année 2017 ainsi que des orientations volontaristes de la CINOR pour les prochaines années afin d'améliorer encore les résultats.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20180921-184041-DE
Date de télétransmission : 01/10/2018
Date de réception préfecture : 01/10/2018

OBJET **Service public d'Elimination des Déchets ménagers et assimilés de la Communauté intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)**
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) pour 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/4-041 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Aménagement / Développement Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Prend acte du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Elimination des Déchets ménagers et assimilés de la CINOR pour 2017 ainsi que des orientations volontaristes de la CINOR pour les prochaines années afin d'améliorer encore les résultats.